

Le canton du Jura s'offre des avocats genevois

Francine Stettler (UDC)

Le Gouvernement a mandaté un bureau d'avocats genevois pour défendre l'Office de l'environnement contre des propriétaires jurassiens. Cette décision interpelle, comme l'administration cantonale dispose de ses propres juristes et avocats.

Considérant le contexte économique difficile que nous traversons actuellement, il semble irresponsable que le Canton engage des avocats onéreux venant d'un autre canton, alors que nous n'en avons pas les moyens.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Pourquoi le Gouvernement a-t-il mandaté et donné procuration à des avocats genevois ?**
- 2. Dans quelles situations le Gouvernement engage-t-il des avocats ou juristes d'autres cantons ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Francine Stettler (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 10 juin 2024